



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

JANVIER 2022

L'ère du soupçon

Cela fait un bon moment qu'une petite musique désagréable se fait entendre. En pleine pandémie déjà, on avait parfois l'impression d'une suspicion envers les collègues en situation « d'ASA » (autorisation spéciale d'absence exceptionnelle), en particulier les parents contraints de garder leurs enfants suite à fermeture de l'école ou de la crèche. Sur le sujet du télétravail, ce qui n'était qu'une impression est devenue une certitude. L'année passée, au moment où le gouvernement, puis la Direction générale, ont mis la pression pour augmenter les taux de télétravailleurs, on a senti, parfois, un décalage entre le discours très volontariste de la direction et la mise en place sur le terrain. On a compris ensuite que la résistance assumée de certains chefs de service était tolérée, voire encouragée.



Et maintenant, le doute n'est plus permis : encouragée par l'ambivalence de la Direction générale, notre Direction locale assume. Le DDFiP se permet de suggérer que les représentants du personnel qui assistent aux réunions institutionnelles le font pour échapper au boulot (un manque de respect jamais vu en plusieurs décennies de militantisme !). Et plus récemment, lors d'une réunion-visio sur la situation sanitaire, il a carrément insinué qu'une partie des collègues fragiles qui, rappelons-le, travaillent tous, mais pour certains en télétravail à 100 %, bénéficieraient de la complaisance de la médecin de prévention. C'est grave !

C'est clair : malade ? Tu es un simulateur potentiel ! Télétravailleur ? Tu es une feignasse qui souhaite rester tranquille à la maison ! L'école de ton enfant ferme et tu dois le garder en lui faisant école à la maison ? Tu es une paresseuse qui préfère ses mômes à sa mission sacrée à la DGFIP !

Eh bien non, une fois de plus, c'est la preuve de la totale déconnexion de nos dirigeants qui n'ont même pas encore compris que si cette boutique tient encore debout, c'est grâce à l'investissement et à la conscience professionnelle de ses agents !

Densification de la cité

Densification : ce terme dit tout... On avait déjà compris que nous autres fonctionnaires sommes trop nombreux et coûtons trop cher, mais voilà qu'à présent nous tenons aussi trop de place !



Voici donc quelques mois que le projet de réorganisation de la cité administrative d'Avignon a officiellement débuté (premiers recensements effectués en 2018). Les premières réunions de concertation (toujours se méfier quand il y a ce mot !) étaient merveilleuses ; salles de détente, aménagement conçus en collaboration avec les agents, un vrai paradis. Et puis le couperet budgétaire est tombé et, bizarrement, on aboutit à ce que soupçonnait la CGT depuis le départ : Il faut entasser le plus possible de fonctionnaires dans cet espace, en dépensant le moins possible. Finis, les bureaux individuels, sauf pour les cadres, tout le monde devra cohabiter dans des open-space alors que toutes les études dans le domaine de l'ergonomie considèrent ce modèle comme nuisible pour les salariés comme pour les entreprises ! Pire, le préfet et la direction avaient toujours promis, la main sur le cœur, qu'ils n'envisageaient pas la mise en place de « flex-office ». Et que retrouve-t-on sur les plans qu'ils ont communiqués aux organisations syndicales ? Deux ou trois zones désignées ainsi !

Au final, très rares sont les services à ne pas y perdre. Le ratio m²/agent est calculé au plus juste et certains collègues auront un espace de travail de moins de 8 m², donc inférieur à la norme fixée par l'État lui-même. Le calendrier est très serré puisque le projet doit être bouclé fin janvier 2022. Beaucoup d'autres questions restent en suspens : quid des archives, dont le volume n'est pas pris en compte dans les plans ? Toutes les salles de réunion ou de convivialité sont sous-dimensionnées. Beaucoup de locaux seront sous éclairés ou partiellement privés de lumière naturelle. Et ne parlons même pas de la question du parking !

À l'occasion d'une réunion entre les représentants des personnels concernés et de l'équipe du préfet, un des intervenants a lancé : « De toutes façons, c'est à prendre ou à laisser » ! Dans l'état actuel du projet pour la CGT, c'est clairement à laisser. Plutôt rester dans des locaux pas toujours idéaux mais qui, en comparaison sont corrects.

Pression sur les hôpitaux

Le pays vit depuis 2 ans au rythme d'une pandémie et de décisions gouvernementales successives, bien souvent contradictoires et restrictives, mais il est une constante, le pays a subi depuis plus de 25 ans des politiques dites de maîtrise des dépenses de santé qui ont conduit à un état de délabrement de la santé publique et notamment de l'hôpital public indigne de la 7ème puissance économique mondiale. Cela n'empêche pas nos dirigeants de se répandre dans les médias et sur tous les tons sur l'état de saturation de nos hôpitaux, oubliant leurs responsabilités dans le désastre qu'ils ont eux-mêmes programmé.

Dans un rapport de l'IGAS (Inspection des affaires sociales) du mois de juin 2021, que le gouvernement n'a pas encore rendu public mais que le quotidien Le Monde a pu se procurer, on apprend que le pays manque de 1 000 lits de réanimation pour affronter les crises sanitaires et pire encore, que 500 d'entre eux sont actuellement fermés faute de personnel soignant. Au fil des 184 pages du rapport, intitulé « L'offre de soins critiques, réponse au besoin courant et aux situations sanitaires exceptionnelles », les inspecteurs des affaires sociales se prononcent sur une question très sensible depuis le début de la crise sanitaire: la France dispose-t-elle de suffisamment de lits de réanimation ? C'est en effet la pression sur ces lits qui conduit en grande partie aux mesures les plus restrictives prises face au Covid-19 : mise en œuvre du « plan blanc », déprogrammations des interventions dites « non urgentes »... Ils osent dire dans ce rapport que la consommation de soins de réanimation paraît s'adapter à l'offre de lits disponibles, autrement dit : moins il y a de lits de réanimation, moins il y a de demandes d'hospitalisation. Non pas que les malades soient dans un état moins grave, mais toujours selon le rapport, moins il y a de lits, moins il y a d'admissions de patients très âgés (selon un tri qui ne dit pas son nom). En clair, s'il est médicalement reconnu que l'admission en réanimation doit faire l'objet d'une sélection dans l'intérêt du patient (les médecins vérifiant que la réanimation ne s'apparente pas à une forme d'acharnement thérapeutique), aujourd'hui, et de plus en plus, c'est la capacité en lits qui peut conduire à écarter des soins de réanimation des patients qui, en circonstances normales, en auraient bénéficié: un tri contraint donc, faute de moyens.

Le président du conseil scientifique avait indiqué dans une note du 20 octobre que 20 % des lits d'hospitalisation étaient actuellement provisoirement fermés faute de personnel, des chiffres que le Ministre Vétillard a vainement tenté de nier. De tous ces rapports, interpellations, tribunes, le gouvernement n'en a cure et en rajoute. Alors que les témoignages affluent sur la situation des services d'urgence, plutôt que de chercher à les renforcer, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 qu'a fait voter le gouvernement, prévoit le paiement d'un forfait de 18 à 20 € pour tout passage aux urgences qui ne conduirait pas à une hospitalisation postérieure. Or, il est de notoriété publique aujourd'hui que les lits d'hospitalisation sont une denrée tellement rare que les services d'urgence sont amenés à renvoyer chez eux des malades qui, en circonstances normales, auraient été pris en charge à l'hôpital.

La situation est alarmante, les hôpitaux sont au bord de l'asphyxie et nombreux sont ceux qui ne sont plus en mesure de remplir leurs missions. Dans notre région, à Marseille on s'apprête désormais à trier les malades, non pas en fonction d'une appréciation médicale, mais en fonction des moyens dont disposent les hôpitaux. (selon un article de Médiapart).

Macron et ses prédécesseurs fuient leurs responsabilités en cherchant à culpabiliser les citoyens alors que leurs responsabilités politiques sont immenses dans l'état de délabrement de notre système de santé, victime des logiques comptables et financières prises depuis des décennies et aggravées durant la pandémie. (5230 lits supprimés en 2020 en pleine crise!) Il est urgent de se mobiliser pour défendre notre système de santé, le droit aux soins pour tous, sans discrimination, les moyens existent pour le financer !



NRP : On peut encore l'empêcher

Depuis l'annonce du nouveau réseau de proximité, en mai 2019, la CGT n'a cessé de le combattre et d'en dénoncer les dangers.

Le premier septembre 2021, le service de gestion comptable de Vaison-la-Romaine, premier avatar du NRP, a été créé, scellant la disparition des trésoreries de Bollène, Valréas, Vaison-la-Romaine et Orange. Il est utile de rappeler la pertinence du réseau du trésor, tel qu'il a été mis en place dès le 19^e siècle. Loin d'être archaïque, il permettait, et devrait encore permettre, une véritable proximité du service public fiscal et comptable, avec des possibilités d'accueil, que ce soit pour l'impôt ou la gestion des collectivités, à moins d'une demi-heure de trajet.

Désormais, après des décennies de restrictions de cette offre publique (suppressions de dizaines d'emplois et de nombreuses trésoreries), la DGFIP, aiguillonnée par un gouvernement anti-service public, assume ce recul sans précédent. À grand renfort de communication, la DGFIP a réussi à faire passer les vessies « France services » pour des lanternes du service public fiscal et comptable.

Pour revenir à Vaison-la-Romaine, ce sont 5 établissements « France service », et un des fameux « fiscobus » qui ont vu le jour sur son ressort. Ces structures ont uniquement vocation à assister les usagers pour leurs démarches en ligne, tous services publics (au sens large) confondus. C'est donc bien la mort du service public fiscal et comptable de proximité. Sa mise en place confirme toutes nos craintes... en pire ! Installé en urgence dans des locaux pas terminés, les trois premiers mois de fonctionnement ont été chaotiques, et encore aujourd'hui, avec des collègues qui sont restés sur des sites différents, l'organisation est loin d'être satisfaisante.

Pour la CGT, tant que ce sinistre projet n'est pas abouti, il faut continuer à le combattre sans relâche. Certains élus, au niveau national mais aussi local, commencent à réaliser que la DGFIP la leur fait « à l'envers ». C'est pourquoi la CGT, en intersyndicale, continue de les rencontrer, comme en s'invitant au dernier congrès des maires de Vaucluse à Montoux le 28 octobre dernier.

Au 1^{er} janvier 2022, suite des restructurations avec la mise en place des SIP rénovés et de leurs antennes : SIP Sud-Vaucluse → Avignon/Cavaillon – « SIP Est-Vaucluse » → Apt/Pertuis. Création du SIE Est-Vaucluse → Cavaillon/Apt. Spécialisation des trésoreries de Sorgues, Pertuis et l'Isle-sur-la-Sorgue.

Au 1^{er} septembre 2022, création du SGC de Montoux (regroupant l'activité SPL de Montoux, Sorgues et Carpentras) et du SGC de Pertuis (regroupant l'activité SPL de Pertuis et Apt).



ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

Il court, il court, le furet...

Le saviez-vous ? Jérôme Fournel, notre directeur général, oui, oui, celui qui a mis en place le NRP et les relocalisations de services, a fait un petit tour en Vaucluse en novembre dernier. On aurait eu deux ou trois trucs à dire à ce grand admirateur du dialogue social. Mais dommage, il est venu en fin d'après midi et nous avons été informés de sa visite...après son départ, par un message plein d'ironie du Directeur Laffitte.

Comme dit ma voisine, quand on méprise les représentants du personnel, on méprise surtout le personnel.

On n'arrête pas le progrès...

Réunion en distanciel début décembre sur l'évolution de la situation sanitaire et les conséquences à la DDFiP 84 : Suite à la question d'un participant sur le recours à des vigiles dans les accueils, la Direction a répondu que c'était impossible (pour des raisons qu'on n'a pas trop compris !) avant 2022. Et de nous expliquer que le travail de filtrage et de gestion des files d'attente pourra être effectué par...des services civiques ! Choquant ! Et pour tout arranger, la Direction a beaucoup de mal à recruter une nouvelle fournée de services civiques. Ainsi donc, nos enfants ne se précipitent pas pour se coltiner des usagers mécontents à 400 € par mois ? Je vous le dis ma bonne dame, les jeunes d'aujourd'hui ne veulent plus travailler !

Et pendant ce temps la tension dans les accueils continue de monter...

Télétravail : faites valoir vos droits

Malgré les préconisations gouvernementales, la DGFIP reste très frileuse sur l'octroi du télétravail. La DDFiP 84 traîne des pieds pour accorder trois jours au lieu de deux et s'en tient jusqu'à présent au protocole DGFIP mis en place cet été. Étrange quand on entend à longueur de médias que le télétravail est la norme dans l'administration ! La CGT tient à rappeler les fondamentaux :

- Tout d'abord le télétravail ne peut en aucun être imposé : ni en cas de travaux dans un service, ni pour un agent cas contact ou positif au Covid, et encore moins, bien sûr, en cas de maladie.

- La DGFIP a mis en place un « échange préalable » avec le chef de service avant toute demande. Il n'en demeure pas moins que le refus de télétravail est susceptible de recours, Il doit être justifié, et pas seulement par une vague référence à la nécessité de service. En cas de réponse négative, il faut poser la demande dans SIRHIUS, puis, quand le refus est signifié, faire un recours hiérarchique auprès du service RH à la direction. Enfin, la dernière étape est la saisine de la CAP locale.

La situation sanitaire s'est encore détériorée, la préconisation est de 3 jours de télétravail voire 4 par semaine mais n'est pas obligatoire et celui-ci doit être organisé en concertation avec tous les agents et non imposé !

Pour la CGT, pour les collègues qui ne sont pas en capacité de télétravailler dans de bonnes conditions, nous rappelons que le télétravail est sur la base du volontariat même en cette période !

EPAF

Un nouveau scénario qui a été présenté, consiste à céder une quinzaine de résidences sur un total de vingt-trois. L'offre aux agents devrait être préservée. Une enveloppe de crédit sera réservée pour l'accompagnement RH des salariés de l'EPAF. 50 % des produits de la vente seront réutilisés aux bénéfices de travaux dans les restaurants administratifs et à la mise aux normes des sites Epaf conservés. À l'heure où nous imprimons, aucun repreneur n'est connu. Et quid des salariés à la fin de la période de garantie ?

Billet des retraités

Le 2 décembre, à l'appel de 9 organisations dont la CGT, c'est plus de 25 000 retraités qui ont défilé à Paris, de la Place Denfert-Rochereau aux Invalides, pour la revalorisation des pensions, le droit aux soins et aux services publics et la défense de notre système de santé solidaire.

À VENIR :

**Journée de mobilisation
interprofessionnelle intersyndicale :
JEUDI 27/01/2022**



LA CGT
VOUS SOUHAITE
+ DE LIBERTÉ,
+ D'ÉGALITÉ,
+ DE FRATERNITÉ ET
+ DE CONQUÊTES
BONNE ANNÉE

2022